



DOUANES



**Finances
Publiques**

COMPTE RENDU CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE du 09 avril 2020

entre les OS et Nathalie BECACHE, directrice du SEJF

Durée : 1 heure

Ont été abordés les thèmes suivants :

- La situation au SEJF

► Point sur les personnes présentes, les malades du COVID-19 et les agents en quarantaine.
Plus que 2 agents du SEJF (un seul au moment où nous écrivons) étaient en quatorzaine et malade du COVID-19.

- l'engagement de la permanence pendant le confinement

► Madame BECACHE a annoncé qu'à part deux UL, visiblement Toulouse et l'ULAG, nous étions tous dotés de masques, de gants, de gel hydroalcoolique...

La conduite à tenir pour la gestion d'une opération en phase COVID 19, nous a été communiquée par courriel du 08 avril 2020 « **FICHE DE PROCÉDURE** ».

► Les thématiques d'activation n'ont pas changé et demeurent liées à la crise sanitaire.

- les congés

Le ministre de la fonction publique plancherait actuellement sur un projet qui imposerait aux agents de la fonction publique de poser 6 jours de CA durant la période de confinement.

La CGT a marqué son opposition totale sur ce sujet. D'autant que, si cette instruction était donnée à l'issue du confinement, une régularisation interviendrait à posteriori.

Notre syndicat s'opposera fermement à cette décision.

Nous avons rappelé que le « télétravail » était du travail effectif et qu'il était hors de question de poser des jours de congés.

Comme nous l'avions annoncé antérieurement, les agents du SEJF, sont et doivent être considérés en télétravail et ne doivent en aucun cas être repris en A.E.A. (Autorisation Exceptionnelle d'Absence).

En effet, l'administration a une vision erronée (et différente) de celle de la CGT sur le forfait horaire, puisqu'elle estime que les congés des ODJ et OFJ se composent des jours de CA et de RC. Hors il ne peut y avoir d'ARTT dans un système global d'heures travaillées qui ne sont pas décomptées précisément.

(C'est pour cette raison que des agents du SEJF, en accident de service ou en arrêt maladie de plus de 15 jours se voient retirer des jours de RC, ce qui normalement ne s'applique pas dans le cadre du forfait).

C'est pourquoi, des agents gérés sous le régime du forfait, placés en A.E.A pourraient se voir supprimer indûment des jours de congés.

La CGT sera vigilante sur le point des congés et les autres bien entendu. Elle recommande à tout agent rencontrant des difficultés de la contacter.

- Les rémunérations

Le gouvernement étudierait un système de prime pour récompenser les agents travaillant en présentiel durant cette période de confinement.

Il est dommage que ce gouvernement ait eu besoin d'une crise sanitaire d'envergure planétaire pour s'apercevoir qu'il pouvait compter sur les agents du service public, et se rendre compte également que les agents hospitaliers notamment, étaient en souffrance depuis de nombreuses années.

Rappelons que certains de nos collègues douaniers également sont envoyés à la « guerre » sans arme.

S'agit-il de donner 20 ou 30€ à ces agents qui travaillent en présentiel ?

Il serait surtout souhaitable que notre gouvernement œuvre sur une reconnaissance des hommes et des femmes qui composent la fonction publique, en les rémunérant à leur juste valeur et en leur donnant les moyens humains et matériels de travailler dans des conditions efficaces et décentes.

- Les agents en formations ODJ et OFJ

La période traversée actuellement, cause de réelles difficultés et une multiplication de problématiques à gérer au commandement comme :

- les cours de la dernière promotion d'ODJ/OFJ qui continuent à être dispensés de manière dématérialisée et les corrections des cas pratiques par exemple qui se déroulent en visioconférence.
- la question de l'organisation des écrits et des oraux dans un cadre légal.
- la réflexion sur les dates des différents examens, l'idéal serait en juin, mais personne n'a de visibilité d'ici là ? Peut-être en septembre ?
- les rapports avec les écoles des douanes et notamment celle de La Rochelle pour l'habilitation « tir » des agents non issus de la branche surveillance .
- le cas des épreuves ne pouvaient être organisées dans les temps, dans quelle situation administrative seront repris les collègues en formation ?

Un « VRAI CASSE-TÊTE »!

N'hésitez pas à vous rapprocher de vos représentants pour toute information ou demande que vous souhaiteriez aborder ou faire remonter au commandement.

Nous nous tenons à votre disposition pour tout éclairage sur les éléments des différents comptes-rendus envoyés.

Vos élus de la CGT